

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 596-2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **596-2025** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 mai 2025.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que le règlement n° **596-2025** est un règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **596-2025** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6^e jour de mai 2025.



Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier